

Province de Québec

Municipalité de Boileau

**AUX PERSONNES INTÉRESSÉES PAR UN PROJET DE RÈGLEMENT
MODIFIANT LE PLAN D'URBANISME.**

AVIS PUBLIC

Le conseil municipal de Boileau, lors de la session ordinaire du 9 septembre 2020, a adopté le projet de règlement 20-130 et intitulé *Plan d'urbanisme de la municipalité de Boileau*.

Une consultation écrite d'une durée de 15 jours à partir de la publication du présent avis remplace la tenue d'une consultation publique prévue par la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* en raison des mesures sanitaires en vigueur et conformément aux décrets et arrêtés ministériels en vigueur. Cette consultation publique a pour objet de recueillir les commentaires écrits de la population.

Le Plan d'urbanisme peut être consulté au bureau de la municipalité pendant les heures normales de bureau ou sur le site WEB de la municipalité.

Un résumé du projet d'urbanisme est également disponible en annexe du présent avis.

DONNÉ à BOILEAU ce 9^e jour de septembre deux mille vingt.

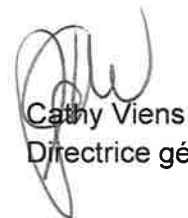


Cathy Viens
Directrice générale, Secrétaire-trésorière

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je soussignée, Cathy Viens, directrice générale et secrétaire-trésorière de la municipalité de Boileau, certifie sous mon serment d'office avoir publié l'avis public ci-haut, en affichant une copie à chacun des trois (3) endroits désignés par le conseil, le 9 septembre 2020, entre 9 heures et 17 heures.

En foi de quoi, je donne ce certificat ce 9 septembre 2020.



Cathy Viens
Directrice générale, Secrétaire-trésorière